

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des écoles
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 85398 du 21 décembre 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du commandement des écoles de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1727261S

Le commandant des écoles de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 80541 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727075S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} janvier 2018 :

Loyez Philippe NIGEND : 132 577 NLS : 5 294 661

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2018 :

Delbary Lionel NIGEND : 144 522 NLS : 8 003 027

Lhoste Thierry NIGEND : 140 242 NLS : 5 296 236

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2018 :

Breitenstein Yannick NIGEND : 178 712 NLS : 6 024 913

Moreno Sébastien NIGEND : 184 741 NLS : 8 034 266

Witasse Ludovick NIGEND : 209 887 NLS : 8 063 011

Charrier Jean-Pierre NIGEND : 148 439 NLS : 8 006 816

Olszewski Virginie NIGEND : 214 736 NLS : 8 068 616

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2018 :

Contréras Sonia NIGEND : 168 417 NLS : 8 024 230

Boudet Pierre NIGEND : 227 927 NLS : 8 076 284

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 décembre 2017.

Le général de corps d'armée,
commandant les écoles de la gendarmerie nationale,
T. MORTEROL